

Conseil municipal de Watrelas, qui, aux termes du rapport de M. l'agent-voyer principal, a imaginé une fin de non recevoir qui aura pour effet un nouvel ajournement des travaux.

Le chemin de Tourcoing à Bousbecques se trouve également entravé par la décision du Conseil municipal de Bousbecques qui refuse de voter son contingent.

Une raison analogue ne permet pas de mettre à exécution le projet de chemin de Pont-à-Mercq à Mons-en-Pévèle. Nous prions M. le préfet, de vouloir bien user de nouveau de toute son influence auprès du Conseil municipal de Mèrignies, qui par son refus de concours entrave entièrement cette affaire, dont l'utilité ne saurait être mise en doute.

Le chemin de Linselles à Wambrechies est encore à l'état de projet; pourtant les études sont assez avancées pour qu'il soit possible de consulter prochainement les Conseils municipaux compétents.

Reste enfin le chemin de ceinture de Lille, qui a été repoussé par les Conseils municipaux de Lille et de La Madeleine, avec protestation tant contre son classement que contre sa construction. M. le préfet nous annonce que par suite de ce vote, il est possible de donner suite au vœu émis par le conseil. Nous regrettons de n'avoir trouvé dans le dossier qui nous a été communiqué aucune pièce qui fut de nature à nous donner des éclaircissements sur cette affaire. En somme, comme vous le voyez, messieurs, la situation des chemins vicinaux est bonne; nous croyons pourtant qu'elle n'est pas encore à la hauteur des exigences du mouvement industriel et agricole de notre arrondissement, et nous croyons utile d'insister pour obtenir le plus grand développement possible de ces voies de communication.

## RAPPORT

SUR

### L'ADMINISTRATION ET LA SITUATION DES AFFAIRES

#### DE LA VILLE DE ROUBAIX

PRÉSENTÉ PAR LE MAIRE AU CONSEIL MUNICIPAL DANS LA SÉANCE DU 5 MAI 1865.

(Suite. — Voir notre dernier numéro).

### TITRE IV

#### SECTION II. — CANAL DE ROUBAIX.

Nous avons fait connaître dans notre rapport de l'an dernier les circonstances qui se rapportent à la concession et à la construction du canal de Roubaix dans son parcours de Marquette à Croix; 2° à la seconde partie de l'entreprise qui a mis la ville de Roubaix en communication avec le Canal de l'Escaut; 3° au rachat de la concession par la ville; 4° à l'offre faite par le Conseil municipal, en 1858, de rétrocéder le Canal de Roubaix à l'Etat, aussitôt que le gouvernement aurait complètement achevé ledit canal; 5° à l'acceptation de cette offre et de ses conditions, par le décret impérial du 21 juillet 1861.

Nous n'avons rien à ajouter à ces renseignements, sinon que les plans sont adoptés, les expropriations faites et payées mais que, faute de fonds, les travaux ne sont pas encore commencés.

#### SECTION III. — PROPRIÉTÉS INDIVISIVES AVEC LA VILLE DE TOURCOING.

1. Emplacement des machines et annexes à Bousbecques. Acte du 14 mai 1861, 10 et 21 août 1862.
2. Emplacement des réservoirs de Tourcoing. Acte du 5 février 1861.
3. Emplacement du réservoir de Roubaix. Acte du 17 décembre 1861.

### TITRE V

#### RECETTES ET DÉPENSES DE LA VILLE

##### SECTION I. — RECETTES.

Les recettes ordinaires de la ville consistent dans le produit brut des octrois, du droit de place sur les marchés, du mesurage public des étoffes, de la condition publique et du pesage des matières textiles, du Canal, de l'Abattoir, des étangs du marché au poisson, des concessions au cimetière, de la distribution d'eau, de la taxe sur les chiens, du dixième de celle sur les chevaux et voitures, des centimes additionnels ordinaires, de l'intérêt des fonds placés au Trésor et de quelques autres revenus de peu d'importance.

|  |                     |
|--|---------------------|
| L'ensemble des recettes ordinaires, porté au budget de 1864, pour 1.010,975 f. s'est élevé à . . . . . | 1,225,268 65        |
| Les recettes extraordinaires ont produit . . . . .   | 43,000-00           |
| Les recettes supplémentaires ont produit . . . . .   | 506,651-39          |
| <b>Total des recettes . . . . .</b>  | <b>4,776,920-04</b> |

##### SECTION II. — DÉPENSES.

|  |                     |
|--|---------------------|
| Les dépenses ordinaires, prévues au même budget pour fr. 610,082 se sont élevées à . . . . . | 616,930-60          |
| Les dépenses extraordinaires à . . . . .   | 247,757-29          |
| Les dépenses supplémentaires à . . . . .   | 927,841-34          |
| <b>Total des dépenses. . . . .</b>   | <b>1,792,529-23</b> |

##### SECTION III. — RÉSUMÉ DU COMPTE ADMINISTRATIF.

|   |                  |
|---|------------------|
| Recettes totales de l'exercice 1864. . . . .        | 4,776,920-04     |
| Dépenses. . . . .                                   | 1,792,529-23     |
| <b>Excédant en dépenses. . . . .</b>                | <b>45,009-19</b> |
| Le reliquat des recettes de 1863 était de . . . . . | 250,066-13       |

|  |                   |
|--|-------------------|
| Le résultat définitif est donc en recettes de . . . . .  | 234,456-94        |
| Il reste de plus à recouvrer de l'exercice 1864. . . . . | 298,640-35        |
| <b>Total. . . . .</b>                                    | <b>533,097-29</b> |

|   |                   |
|---|-------------------|
| L'état des restes à payer est de . . . . .                                  | 59,390-85         |
| Plus crédits supplémentaires déjà votés en 1864 et qui restent dus. . . . . | 285,413-69        |
| <b>Reste effectif. . . . .</b>  | <b>188,283-75</b> |

##### SECTION IV. — EMPRUNTS.

1. Emprunt de 70,000 francs, autorisé par une loi du 10 juin 1853, pour la construction d'un marché couvert, remboursable en 10 ans. La première annuité n'ayant été payée qu'en 1856, la dernière le sera en 1865.
2. Emprunt de 1,100,000 francs, pour l'établissement d'une distribution d'eau de la Lys; autorisé par une loi du 6 juillet 1850, remboursable en 55 années, au moyen d'annuités de 55,000 fr. chacune. La quatrième de ces annuités a été payée en 1864.
3. Emprunt de 230,000 francs, pour la construction d'un abattoir public; autorisé par une loi du 9 mai 1859; remboursable en 19 ans. La quatrième annuité a été payée en 1864.
4. Emprunt de 200,000 francs pour divers travaux d'utilité publique; autorisé par une loi du 2 mai 1863. Cet emprunt est remboursable en 12 ans. Il n'a pas encore été réalisé.
5. Emprunt de 247,500 fr. pour extension du réseau de la distribution d'eau.

Aucun de ces emprunts n'a donné lieu à des centimes additionnels, ni à des taxes additionnelles d'octroi.

Le premier, le troisième et le cinquième ont été divisés en actions de 1,000 francs, dont le placement s'est opéré sur les lieux

sans intermédiaire au taux de cinq pour cent.

L'emprunt de la distribution d'eau qui était de 2,000,000 francs, dont 1,400,000 pour Roubaix et 600,000 pour Tourcoing, a été l'objet d'un traité avec la maison Joseph Oppenheim de Bruxelles. Ce banquier a fourni aux deux villes deux millions comptant et on lui a remis en échange 60,000 obligations de 50 francs chacune, non productives d'intérêts, mais remboursables au porteur avec primes, au moyen de tirages qui ont lieu le 1<sup>er</sup> février et le 1<sup>er</sup> août de chaque année et doivent continuer jusqu'au 1<sup>er</sup> août 1915.

### TITRE VI

#### OCTROIS.

L'octroi de Roubaix est administré depuis 1810 en régie simple. C'est la principale source des revenus de la ville.

Le tarif actuel, établi par dix ans qui expireront le 31 décembre 1871, a été approuvé par décret impérial du 15 octobre 1861; il comprend un grand nombre d'articles, classés en sept divisions: Liquides et boissons. — Comestibles. — Combustibles. — Bois de construction. — Matériaux. — Métaux. — Objets divers.

| Produit brut par chapitres. |                   |
|-----------------------------|-------------------|
| Boissons . . . . .          | 253,167-15        |
| Comestibles . . . . .       | 483,512-91        |
| Combustibles . . . . .      | 47,473-01         |
| Bois de constr. . . . .     | 75,801-89         |
| Matériaux . . . . .         | 408,107-55        |
| Métaux . . . . .            | 32,379-02         |
| Objets divers . . . . .     | 22,710-32         |
| <b>Total. . . . .</b>       | <b>725,151-85</b> |

Ce tableau constate un accroissement presque aussi considérable que celui de l'année précédente sur l'ensemble des produits, de nos octrois.

L'augmentation est de 11-79 pour 100 sur les liquides; de 14-85 pour 100 sur les comestibles; de 13-65 sur les combustibles; de 24-82 pour 100 sur les bois de construction; de 35-49 pour 100 sur les matériaux; de 36-95 pour 100 sur les métaux; l'administration n'est que de 0-72 pour 100 sur les objets divers.

Les augmentations proportionnelles sont plus fortes en 1864 qu'en 1863 sur les matériaux et sur les métaux; elles sont plus faibles sur les liquides, les comestibles, les combustibles et les bois de construction.

#### Personnel de l'octroi.

Préposé en chef, M. Roche. — 10 receveurs, — 2 brigadiers, — 1 sous-brigadier — 6 employés de première classe, — 7 employés de deuxième classe, 4 employé aux écritures.

|  |               |
|--|---------------|
| La dépense de l'octroi est de :            |               |
| Pour le personnel . . . . .                | 32,550        |
| Pour le matériel . . . . .                 | 2,975         |
| Pour habillements et autres frais. . . . . | 5,975         |
| <b>Total. . . . .</b>                      | <b>41,500</b> |

(La suite au prochain numéro)

#### CHRONIQUE LOCALE & DÉPARTEMENTALE.

C'est hier qu'ont eu lieu les funérailles de M. Delattre père, membre du conseil municipal, président de la commission des logements insalubres, membre de la commission cantonale d'hygiène et de salubrité. La foule nombreuse qui se pressait à cette triste cérémonie témoigne de la juste considération dont jouissait parmi nous M. Delattre père.

Un ami du défunt, M. Béthune-Durieux, a voulu se faire l'organe des sentiments de regrets qui animaient tous les assistants et a prononcé sur la tombe les paroles suivantes :

Messieurs,  
Avant que la terre ne dérobe à nos yeux la tombe qui renferme la dépouille

mortelle de M. Edouard Delattre père, que tous nous avons suivie avec un recueillement et une émotion très légitimes, qu'il me soit permis d'esquisser en quelques mots la vie de l'homme de bien que nous regrettons et pleurons.

M. Delattre est originaire de Lys-lez-Lannoy; il procède d'une honnête famille d'artisans; son arrivée à Roubaix remonte à 1829; il s'occupa d'abord de travaux de charpente et ensuite d'entreprises de constructions; il fit constamment preuve d'une telle activité et d'une probité si grande, que tout en gagnant une belle aisance, il acquit surtout une popularité et une réputation de loyauté, qui feraient envie aux sommités les plus respectables; aussi, quand en 1848, le suffrage universel eut pour la première fois à nommer des conseillers municipaux, M. Delattre fut-il l'un des élus. Le dévouement avec lequel il a toujours rempli sa tâche lui a valu ses réfections successives, et il aurait encore eu la satisfaction de participer aux travaux du conseil dont l'installation aura lieu prochainement, si une maladie subite ne l'avait violemment enlevé à notre affection, ainsi qu'à l'amour de sa veuve et de ses enfants justement éplorés.

M. Delattre a fait partie du corps des Sapeurs-pompiers, il l'a quitté comme officier après 32 ans de services qui ont laissé des souvenirs ineffaçables.

Il opérait comme répartiteur depuis 1848 avec un zèle incessant.

Il était président de la Commission d'assainissement des logements insalubres et membre de la commission cantonale d'hygiène et de salubrité, fonctions importantes en ce qu'elles touchent au bien-être de notre immense population ouvrière.

Adieu Delattre! repose dans la paix des âmes qui ont noblement accompli leur devoir ici-bas, et compte que Dieu te fera jour autour de lui, de la félicité réservée à ceux qui ont vécu en suivant les préceptes de la raison, de l'équité et de la religion.

Nous publions aujourd'hui la liste des obligations de l'emprunt de 1860 sorties et non réclamées à la date du 1<sup>er</sup> août 1865.

Dans son audience du 10 août, le tribunal de simple police du canton de Roubaix a rendu 22 jugements, concernant 34 inculpés dont un acquitté et 10 condamnés à l'emprisonnement.

1. Cabarets ouverts à une heure indue.
1. Chien dépourvu de collier.
1. Police des marchés.
1. Passage dans un champ ensemencé.
1. Jet d'eau par la fenêtre.
9. Tapages injurieux et nocturnes.
1. Barricadage non éclairé la nuit.
1. Dommages à la propriété mobilière d'autrui.

La commission des courses de Lille a l'honneur d'informer les personnes désireuses de se procurer à l'avance des cartes d'entrée pour les journées des 13 et 14 de ce mois, qu'elles en trouveront aux conditions suivantes :

- Un secrétaire de la société, rue Basse, à Lille, ainsi que chez M. Pommeret, façade de l'Esplanade, 34 et chez M. Henri Boutry, rue du Vieux-Marché-aux-Moutons.
- Cartes de pesage : 20 fr. pour chaque journée, 30 francs pour les deux jours.
- Cartes de tribune : 5 fr. pour chaque journée, 8 fr. pour les deux jours.
- Cartes de voiture à deux et à quatre chevaux 15 fr. pour une journée, 20 fr. pour les deux jours.
- Cartes de voitures à un cheval : 10 fr. pour une journée, 15 fr. pour les deux jours.
- Cartes de cavalier, 5 fr. pour une journée, 8 fr. pour les deux jours.
- Les cartes de piétons au prix de 50 cent. sont distribuées aux mairies de Fiers et d'Annapes.

Les personnes qui désirent jouir des avantages attachés aux billets pris pour les deux jours, sont prévenues que ces billets devront être demandés aux divers dépôts indiqués ci-dessus, avant samedi à six heures du soir.

Tous autres billets délivrés à l'entrée, ne seront valables que pour une journée et ne comporteront aucune réduction.

#### VILLE DE ROUBAIX.

### FÊTE DU 15 AOUT.

Nous maire de la ville de Roubaix, voulant donner à la fête de S. M. l'Empereur toute la solennité qui convient à la circonstance,

Après nous être entendu avec l'autorité ecclésiastique,

Avons arrêté et arrêtons:

La fête de SAINT-NAPOLÉON sera célébrée cette année de la manière suivante :

Art. 1<sup>er</sup>. La fête sera annoncée le 14 août au soir et le 15 au matin par la sonnerie de toutes les cloches des trois paroisses et par des salves d'artillerie.

Les habitants sont invités à orner la façade de leurs maisons de drapeaux tricolores.

#### Te Deum.

Art. 2. A onze heures précises, les autorités municipales et judiciaires, les corps constitués, les fonctionnaires, les membres des diverses administrations, les médaillés de St-Jérôme et la Société des anciens militaires partiront de l'hôtel-de-ville sous l'escorte du corps des Sapeurs-Pompiers pour se rendre à l'église St-Martin où sera chanté un Te Deum d'actions de grâces.

Après le Te Deum, le cortège reviendra à l'hôtel-de-ville et le corps des Rompiers défilera devant les autorités.

#### Prix aux Sociétés.

Art. 3. A trois heures de l'après-midi, des prix seront offerts à toutes les sociétés reconnues par l'autorité. Ces sociétés, au nombre de cent quarante, viendront chercher leurs prix à la Mairie avec leurs drapeaux et tambours et défilent ensuite suivant leur ordre d'arrivée.

#### Tir à la Carabine.

Art. 4. Des prix consistant en une médaille d'or de la valeur de 400 fr., en une médaille d'argent et une médaille de bronze données par la ville, d'autres prix nombreux en argent, donnés par la Société du tir à la carabine de Roubaix, seront offerts aux tireurs à la carabine français et étrangers.

#### Tir à la Cible.

Art. 5. Des prix consistant en pièces d'argenterie seront également données au corps des Sapeurs-Pompiers et à la musique de la Ville, pour les tir, soit à la cible, au fusil, soit d'une autre manière.

#### Joutes et Carrousel sur l'eau.

Art. 6. A cinq heures du soir, de grandes joutes sur l'eau et autres jeux nautiques auront lieu dans le bassin du Canal. Des prix seront affectés à ces jeux.

#### Harmonie militaire.

Art. 7. A sept heures, la musique de la Ville exécutera des morceaux d'harmonie sur une estrade élevée devant l'hôtel-de-ville, qui sera illuminé ainsi que les autres édifices publics.

#### Mats de Cognac.

Art. 8. Des mats de cognac, garnis de montres, foulards, jambons et autres objets seront dressés savoir : Sur la place du Trichon, à l'extrémité de la rue du Gallon-d'Eau, à la Fosse-aux-Chènes, à l'Alouette, au Tilleul et rue du Moulin.

Les concurrents devront faire inscrire leurs noms en se présentant dans l'après-midi. Après quatre heures, on ne recevra plus d'inscriptions.

Le Maire,  
ERNOULT-BAYART.

Cette fois, le pauvre Robert perdit patience. Il écarta le papier, et lui dit un peu brusquement qu'il n'avait jamais pu apprendre le grec, et qu'il ne connaissait pas les règles de la versification.

Toutes ces vaniteuses prétentions et ces effusions lyriques, et ces fades sensibleries, au lieu d'enthousiasmer le jeune officier, comme Mlle Fliteau s'en flattait peut-être, produisaient dans son esprit un effet tout contraire. Elles ne servaient qu'à lui faire mieux apprécier le charme de la modestie et de la simplicité, et à ramener plus vivement sa pensée vers une autre personne qui joignait aux plus nobles attraits ces deux qualités, vers la sœur d'Henri. Dans son enfance, il avait éprouvé pour Clotilde une sorte d'affection fraternelle. D'année en année, elle s'était développée, puis elle avait pris un caractère plus sérieux, puis elle s'était si bien corroborée que nulle autre ne pouvait la détacher des racines de son cœur, et la remplacer. A l'école de marine, il emportait commi un talisman contre les péripétieuses, erreurs de la jeunesse, le souvenir de Clotilde. Il se souvenait du jour où il l'avait vue pour la première fois, du doux regard avec lequel elle l'accueillait, quand il entrait dans la maison de la rue de Varennes, des différents jeux qu'il imaginait pour la récréer, des modestes dîners où il avait le plaisir d'être assis à côté d'elle, de chaque incident de leurs promenades et

de leurs soirées des dimanches. En voyage, il conserva cette même profonde impression. Dans le silence de cabine dans ses heures de quart, dans ces blanches nuits d'études régionales septentrionales, où l'on se résout difficilement à fermer les yeux, où les oiseaux eux-mêmes semblent ne s'endormir qu'à regret; dans ces tièdes soirées des zones tropicales, où le navire, ouvrant ses blanches voiles au souffle des vents alisés, se balance mollement, et court comme une hirondelle à la surface d'une mer étincelante, Robert songeait à Clotilde. Robert contemplait, comme si elle était près de lui, cette chaste et candide figure, ce beau front dont les fermes linéaments indiquaient à la fois une nature forte et intelligente, ces grands yeux où, à travers un rideau de longs cils, on voyait le reflet d'une âme calme et résolue, ces lèvres, sur lesquelles s'épanouissaient tantôt un spirituel sourire et d'où coulaient par petites phrases, comme une source limpide, par petits flots, une parole un peu indolente, mais juste et nette, il contemplait enfin tout cet ensemble d'une physionomie distinguée et de grand air naturellement, sans effort, sans recherche, sans prétention.

Il est peu d'hommes qui, en scrutant leurs actions, ne soient, bon gré mal gré, obligés d'y reconnaître l'influence de la femme. Les pauvres hommes orgueilleux ! Ils ont la présomption d'agir par eux-

mêmes, selon leur libre élan et leur absolue volonté. La femme leur laisse cette illusion, et, par la mansuétude, par la patience, par d'habiles ménagements, peut-être aussi par quelque artifice, elle subjugue et gouverne ces fiers autocrates. Au premier âge de la vie, c'est pour réjouir sa mère qu'on désire apporter une bonne note du collège; plus tard, c'est pour mieux plaire à la femme aimée qu'on ambitionne la fortune et les honneurs; plus tard, viennent les enfants, les petites filles qui, de leur petite voix, commandent aux plus vaillants guerriers. On peut dire, sans exagération, qu'au fond de toutes les actions de l'homme, courageuses, persévérantes, glorieuses, au fond de toutes ses luttes et de tous ses triomphes, il y a une femme, et, par malheur aussi, au fond des plus grandes folies et des plus déplorables événements : « Bien, voilà le coupable, dit en Italie le juge chargé d'instruire un procès criminel, à présent, dove è la femmina, où est la femme ? »

Heureux celui à qui Dieu donne l'amour d'une brave femme ! Elle le guidera dans le chemin de la vie, elle l'éclairera dans ses difficultés, elle le soutiendra dans ses afflictions. Elle portera avec lui la moitié de son fardeau et lui rendra ses succès plus doux par la part qu'elle y prendra.

A une longue distance des lieux où il avait appris à l'aimer, Robert sentait la salutaire influence de Clotilde. S'il rem-

plissait scrupuleusement chacun de ses devoirs, il pensait à elle. Dans les diverses occupations de sa journée, dans son repos, dans ses veilles, elle était près de lui comme un génie invisible, comme un ange gardien.

X. MARMIER.

(La suite au prochain numéro.)

#### DIRECTION GÉNÉRALE DES POSTES

##### BUREAU DE ROUBAIX.

#### Heures des levées des boîtes supplémentaires

|                       | Rue Fosse-aux-Chènes. | Place de la Liberté. | Rue du Pays. |
|-----------------------|-----------------------|----------------------|--------------|
| 1 <sup>re</sup> levée | 8h 10 mat.            | 8h 30 mat.           | 8h 30 mat.   |
| 2 <sup>e</sup> levée  | 10 50 mat.            | 11 » mat.            | 11 40 mat.   |
| 3 <sup>e</sup> levée  | 1 25 soir.            | 1 25 soir.           | 1 45 soir.   |
| 4 <sup>e</sup> levée  | 5 40 soir.            | 5 40 soir.           | 5 50 soir.   |
| 5 <sup>e</sup> levée  | 7 45 soir.            | 7 55 soir.           | 8 05 soir.   |

  

|                       | Rue Neuve. | Rue St-Georget. | Gare.      |
|-----------------------|------------|-----------------|------------|
| 1 <sup>re</sup> levée | 8h 35 mat. | 8h 40 mat.      | 8h 50 mat. |
| 2 <sup>e</sup> levée  | 11 15 mat. | 11 25 mat.      | 11 35 mat. |
| 3 <sup>e</sup> levée  | 1 50 soir. | 1 55 soir.      | 2 05 soir. |
| 4 <sup>e</sup> levée  | 5 55 soir. | 6 » soir.       | 6 10 soir. |
| 5 <sup>e</sup> levée  | 8 10 soir. | 8 15 soir.      | 8 25 soir. |

#### Bureau des postes de Roubaix.

RUE NATIONALE.

| DÉSIGNATION DES ROUTES  | CLOTURE des affranchissements ou numéraires et chargements. | DERNIÈRE levée de la boîte du bureau avec numéraire et chaque départ. |
|---|---|---|
| 1 Lille 1 env. Angletterre, Paris à Calais.   | matin   | matin   |
| Tourcoing, 2 env.   |   |   |
| 2 Calais à Paris, Lille 2 env. Tourcoing 3 envois.  | 9 h. 00 m.  | 9 h. 30 m.  |
| 3 Lannoy du Nord 1 envoi.   | 11 » 40 »<br>soir   | 11 » 50 »<br>12 » 45 »  |
| 4 Tourcoing à env. Belgique, Lille 2 <sup>e</sup>   | 2 » 45 »  | 2 » 30 »  |
| 5 Lille à env. Tourcoing 5 env. Gand Courtrai Walinco Paris, Erquelin, Erquelin à Paris.            | 4 » 00 »  | 4 » 30 »  |
| 6 Quévrain à Paris pour la 1 <sup>re</sup> distribution à Paris et les départements en passe Paris. | 6 » 30 »  | 8 » 45 » (1)  |
| 7 Paris à Cal. Lille 5 envois, Calais à Paris pour la 2 <sup>e</sup> distrib. à Paris.              | 7 » 00 »  | 8 » 50 »  |
| 8 Tourcoing 1 env. Lannoy 1 envoi. Tourai, Belgique.  | 7 » 00 »  | 9 » 00 » (2)  |